

VI^e CONGRÈS

de

l'Union Fédérale des Sociétés
Coopératives et Mutuelles des
Cheminots du Nord et du Nord-Belge
tenu à Kinkempois, les 1, 2 et 3 Juillet 1927.



SOUVENIR OFFERT

à Messieurs les Invités

et aux Congressistes

par les Œuvres Sociales créées par le
Personnel des Lignes Belges de la
Compagnie du Nord

PROGRAMME DES VISITES D'ÉTUDE
ET DE LA SOIRÉE DE PROPAGANDE.
DÉJEUNER DE CLOTURE DU CONGRÈS

LE VENDREDI 1^{er} JUILLET 1927 :

Réunion à 9 heures au Siège social des Cheminots du N. B., 20-22, rue du Chêne, à Kinkempois.
— Remise des cartes aux Congressistes, des billets et feuilles de renseignements.

A 9 h. 40 : Départ de Kinkempois par tram spécial pour Tilleur.

Visite des Usines de la Société Anonyme des Aciéries d'Angleur, à Tilleur.

A 13 h. 40 : Retour vers Kinkempois par tram spécial.

A 14 heures : Déjeuner en commun au Restaurant Coopératif des Cheminots N. B., à Kinkempois.
Soirée en ville.

LE SAMEDI 2 JUILLET 1927

A 13 h. 30 : Déjeuner en commun au Restaurant Coopératif des Cheminots N. B. à Kinkempois.

A 14 h. 31 : Départ de Kinkempois pour le Val St-Lambert par train 212 N. B.

Visite de l'Exposition des pièces rares et des différentes fabrications des Cristalleries du Val St-Lambert — renommée mondiale. —

A 19 h. 24 : Départ du Val St-Lambert pour Kinkempois par Train 13.

A 20 heures : Dîner en commun au Restaurant Coopératif des Cheminots N. B. à Kinkempois.

A 21 heures : Belle Soirée de Propagande en la Salle des Fêtes du Siège Social des Cheminots N. B. à Kinkempois :

Audition de l'Harmonie des Cheminots de Kinkempois ;

de la Chorale " **Vox Viae** ", des Cheminots N. B. et de nombreux Amateurs, Agents de la Cie.

Causerie : La Banque Fédérale Coopérative par Monsieur LEPREUX,

Président Honoraire de l'Union Fédérale et Rapporteur de la question.

(Le programme détaillé sera remis avant la soirée)

LE DIMANCHE 3 JUILLET 1927 :

A 8 h. 45 : Réunion en face de la gare de Liège-Guillemins.

A 9 heures : Départ en groupe. — Visite du Parc de Cointe. — Vue admirable sur la ville de Liège et les vallées. Descente en ville et visite du Vieux Palais des Princes-Evêques, actuellement Palais Provincial ; visite de l'Hôtel de Ville.

A 12 heures : A la gare de Liège-Longdoz :
réception de nos Invités et dépôt de gerbes à la
Plaque Commémorative des Cheminots du Nord-
Belge tombés pour la Défense du Droit - 1914-1918.

A 13 heures : En la salle réservée du Grand
Restaurant du Phare, Place du Maréchal Foch à
Liège — Déjeuner de clôture du VI^e Congrès —

SOUS LA PRÉSIDENTE :

de Monsieur PHILIPPE, Inspecteur Général des Lignes N. B.,
représentant Monsieur le Directeur de la Compagnie du Nord.
de Monsieur MOUTIER, Ingénieur en Chef des Services Tech-
niques, Président d'Honneur de l'Union Fédérale.

SOUS LES AUSPICES :

de Messieurs les Représentants du Gouvernement Français
et du Gouvernement Belge

MENU



Hors-d'Œuvres fins

Cœur de Filet Béarnaise

Poulet rôti

Petits pois à la française

Fromages variés

Pâtisseries liégeoises

Vieux Bourgogne

Café

LES „ ALLIANCE NORD-BELGE ”

(Mutuelles du S. A. N. B.)

CAISSE PRINCIPALE :

Assurant en cas d'incapacité de travail, le payement :
de l'indemnité journalière de 2 fr. pendant 4 mois
» » de 3 fr. 50 pendant le cinquième mois
» » de 5 fr. 50 pendant le sixième mois
en cas de décès : d'une indemnité de funérailles de 100 francs
en cas de naissance : d'une allocation de 50 francs.

REPARTITION DE LA COTISATION :

0 fr. 60 par mois pour l'indemnité journalière
0 fr. 30 par mois pour l'indemnité pour frais de funérailles
0 fr. 15 par mois pour l'allocation à la naissance.

Moyenne des décès : 1,2 p. c. des membres

Naissances : 80 par an.

L'administration de la Caisse coûte 2 p. c. environ de la cotisation.

Au 31 décembre 1926 : Entrée totale : 223.413 fr. 11

Sortie totale : 195.335 fr. 78

ENCAISSE : 28.077 fr. 33

Le graphique ci-contre montre les résultats annuels de la Caisse Principale.

•
○○○○○○

« ALLIANCE NORD-BELGE »

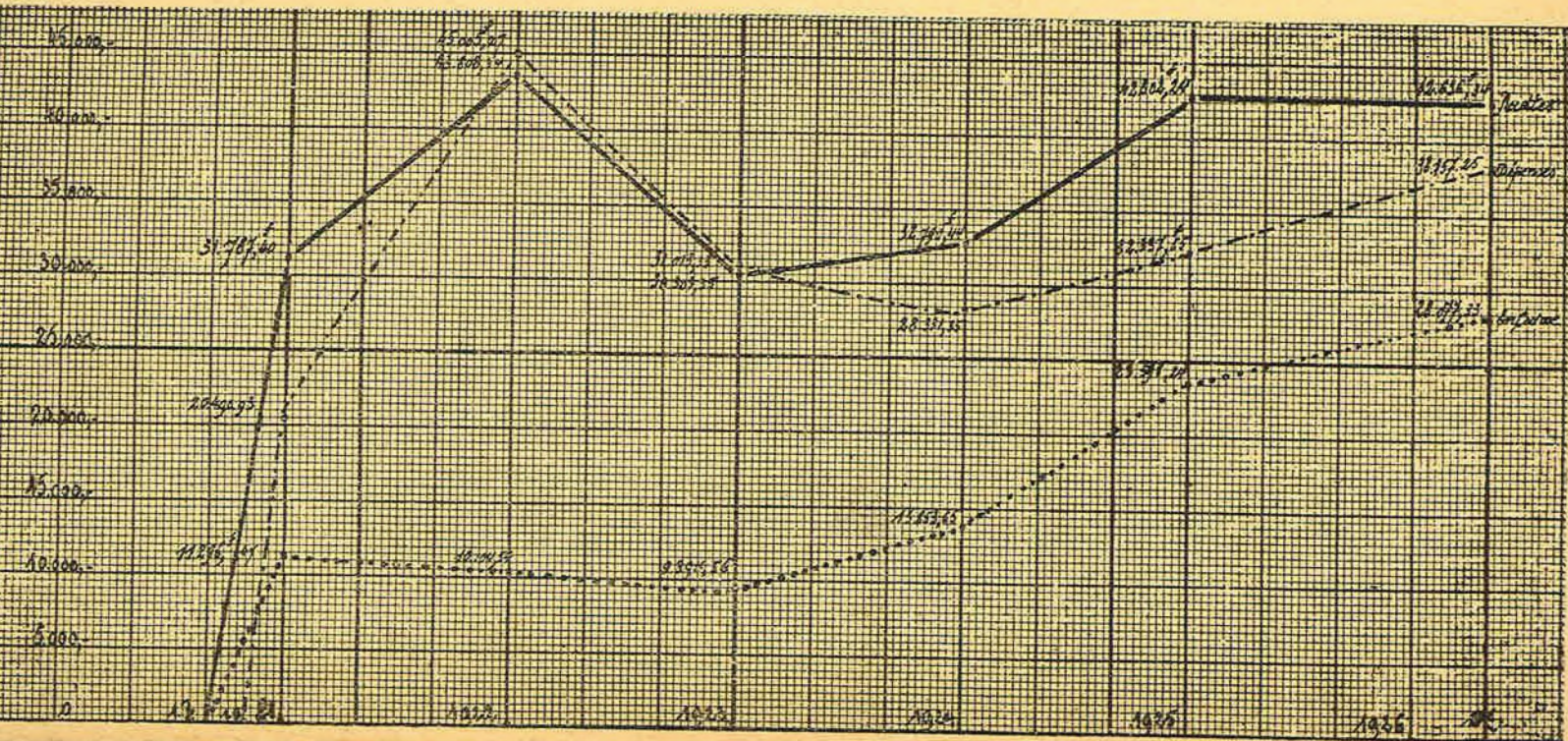
Mutuelles du S. A. N. B.

SERVICE DES INDEMNITÉS : Maladie, Décès, Naissances

CAISSE PRINCIPALE

— Cotisations payées
 - - - Indemnités payées
 En Caisse

au 31-12-26 : Entrées totales : frs 223.413,11
 Sorties totales : frs 195.335,78
 En Caisse : frs 28.077,33



LES „ ALLIANCE NORD-BELGE ”

(Mutuelles du S. A. N. B.)

SERVICE MEDICO-PHARMACEUTIQUE :

Avantages assurés aux membres :

Médecine générale : La Mutuelle paye 75 % du montant des honor.

Spécialistes : La Mutuelle paye 50 % du montant des honoraires

Chirurgiens : La Mutuelle paye 75 % du montant des honoraires
et de plus elle paye les pansements, ce qui au total donne
les 85 ou 90 % du coût des opérations.

Produits pharmaceutiques : 75 % du coût des ordonnances
25 % environ du coût des spécialités

Les ordonnances des chirurgiens sont payées entièrement par
la Mutuelle.

Divers :

Accouchements : Intervention de 25 francs pour les menus frais.

Invalides de guerre : remboursement de la quote-part à l'Œuvre
des Invalides de guerre.

Soins spéciaux : soins médicaux et pharmaceutiques extraordinaires.

REPARTITION DE LA COTISATION DES MEMBRES :

25 % pour la Médecine générale

25 % pour la Médecine spécialiste et la Chirurgie

50 % pour le Service Pharmaceutique et les pansements.

LES SUBSIDES :

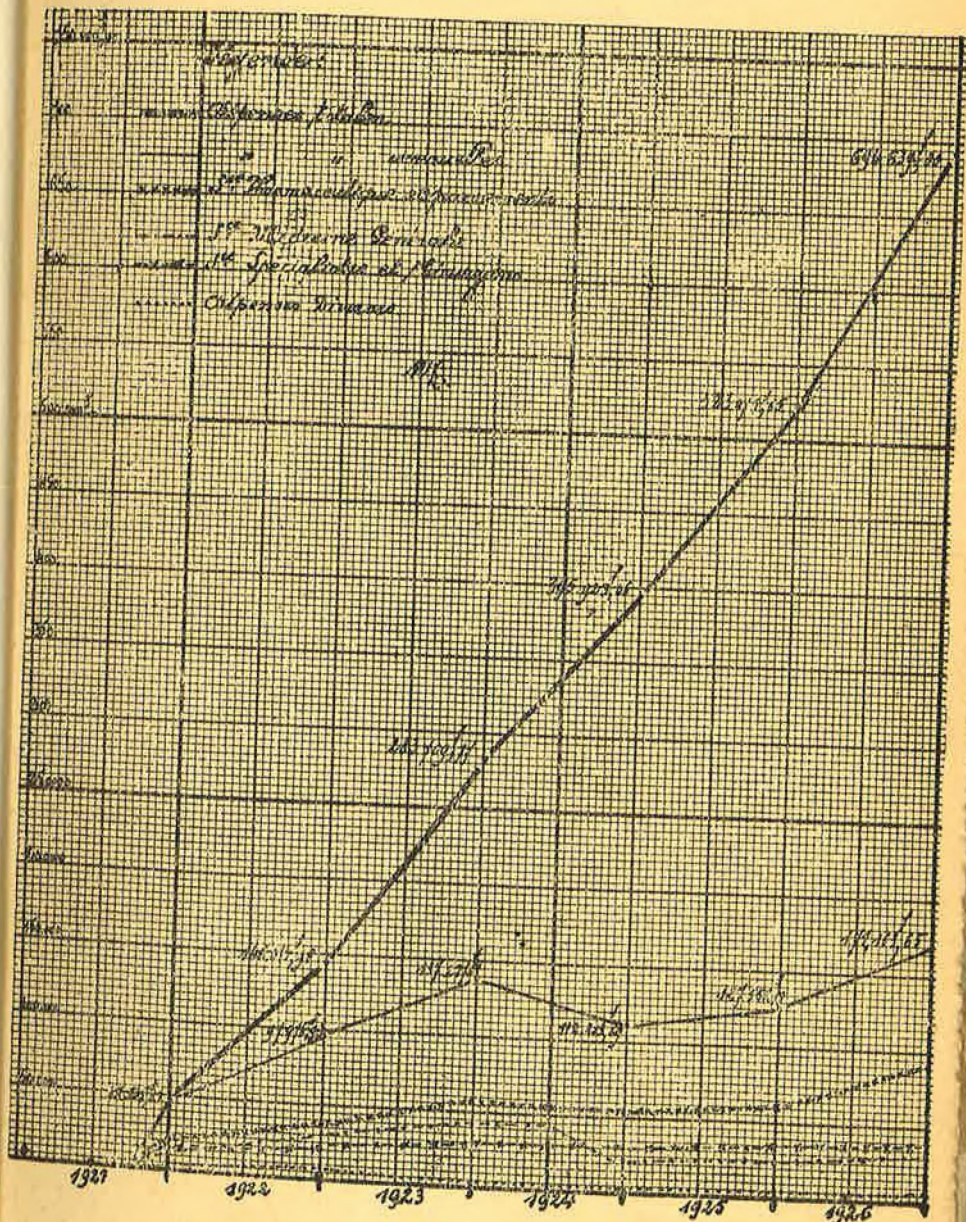
Le Gouvernement Belge alloue les subsides prévus par la loi ;
ceux-ci, très considérables, dépassent souvent le tiers de l'apport
des membres.

Les graphiques ci-contre montrent en détail, par année les résultats du fonctionnement de ces Services.

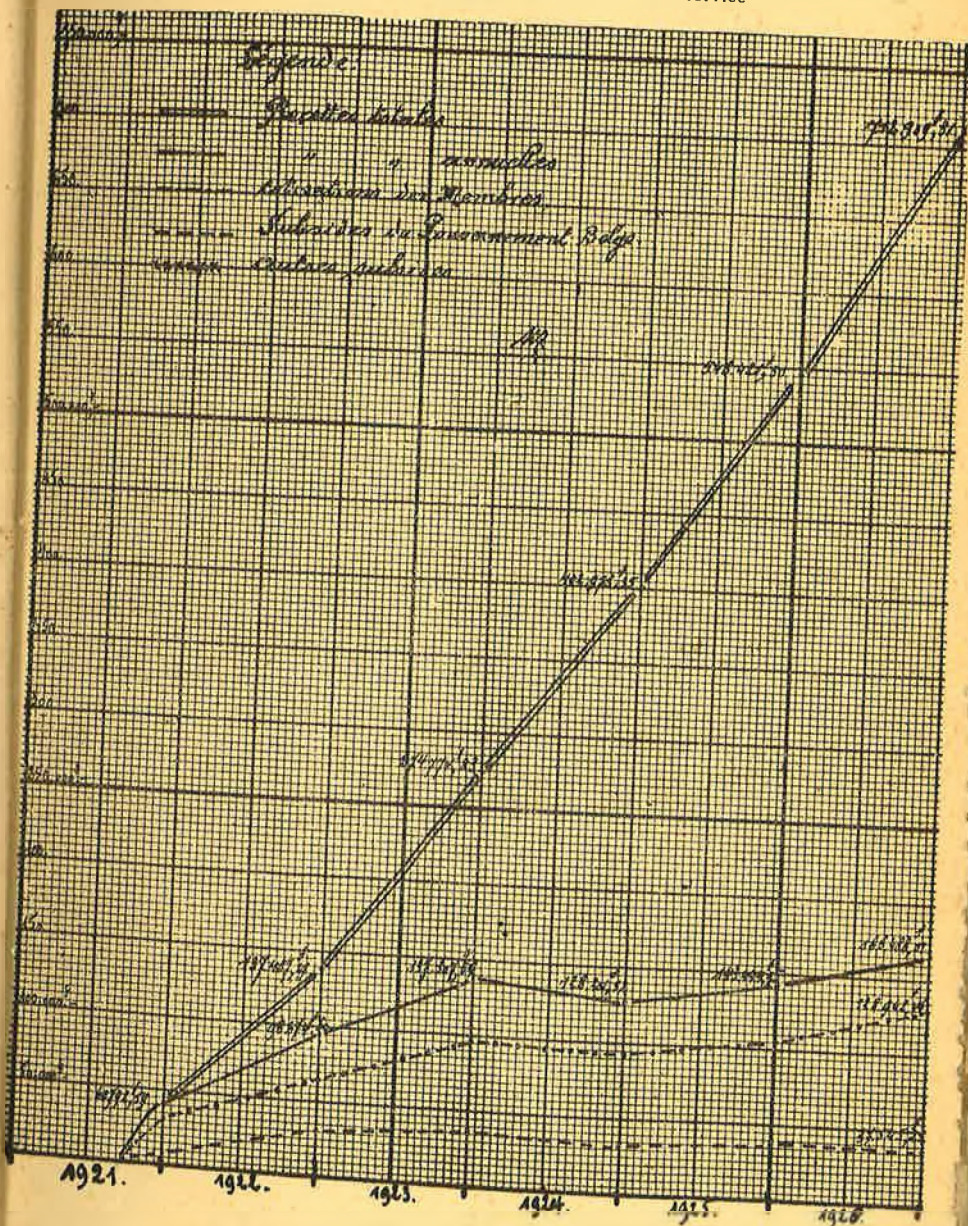
Au 31 décembre 1926 : Les membres ont versé	fr. 524.673,49
Les subsides reçus s'élèvent à	188.234,82
Total des recettes	712.908,31
Aux dépenses :	
Médecine générale	164.707,91
Spécialistes et Chirurgiens	175.775,75
Produits pharmac. et pansem.	322.473,16
Divers	31.682,48
Total des dépenses	694.639,30

000000

« ALLIANCE NORD-BELGE »
 Mutuelles du S. A. N. B.
 SERVICE MÉDICAL ET PHARMACEUTIQUE
 Dépenses annuelles des différents services



« ALLIANCE NORD-BELGE »
 Mutuelles du S. A. N. B.
 SERVICE MÉDICAL ET PHARMACEUTIQUE
 Provenance des fonds de la Caisse de ce service



Service Fédéral des „ALLIANCE NORD-BELGE “ (Mutuelles du S. A. N. B.)

Les Mutuelles ont crée en commun certains services assurés par une Caisse spéciale de compensation.

Caisse d'invalidité : A partir du cinquième mois d'incapacité de travail et jusqu'à l'âge de 65 ans :

0 fr. 15 par franc d'indemnité payé pendant 4 premiers mois.

De plus, le Membre peut, avec légère majoration de sa cotisation, souscrire des parts lui donnant droit à 5, 10 ou 15 francs par jour selon qu'il a souscrit 1, 2 ou 3 parts.

Le Gouvernement assure un subside égal à 60 % de l'effort des Membres.

La Province accorde un subside égal à 15 % de l'effort des Membres.

Caisse d'Invalidité des Vieux :

1 fr. 50 par jour à partir de 65 ans, payé au moyen d'un prélèvement de 0 fr. 10 par mois et par Membre et de 50 % des intérêts des fonds de la Caisse précédente (Agents invalides de moins de 65 ans).

Caisse anti-Tuberculeuse :

Intervention de 15 francs par jour pendant les 6 premiers mois d'hospitalisation dans un sanatorium.

Le Membre hospitalisé touche, en plus, l'indemnité de la Caisse d'Invalidité.

Service assuré au moyen de 0 fr. 10 de prélèvement par mois sur les cotisations du Chef de famille et du conjoint.

Le Gouvernement alloue un subside de 60 % de l'effort des Membres.

TELS SONT LES SERVICES ASSURES PAR NOS BELLES
MUTUELLES LES « ALLIANCE NORD-BELGE »

Tous nos efforts tendent à les rendre plus efficaces encore.

Pour la Fédération des Mutuelles :

DANZE S.

Pour le S. A. N. B. :

G. NAVEZ.

ŒUVRES SOCIALES DU S. A. N. B.

CAISSE DES VEUVES ET ORPHELINS

CAISSE DE SOLIDARITE (Décès)

PRIME POUR LA VACCINATION ANTI-TUBERCULEUSE DES NOUVEAU-NES

La Caisse des Veuves et Orphelins alloue au décès de l'agent en service ou de l'ex-agent pensionné depuis peu, un secours variant entre 500 et 1000 francs suivant l'état de besoin de la famille.

Deux ans après la première intervention, une seconde peut être allouée.

La Caisse est alimentée uniquement par des dons, produits des fêtes et par nos Ventes de charité.

La Caisse de Solidarité au décès, accorde aux mêmes bénéficiaires une intervention immédiate de 2000 francs.

Après un an d'internement de l'agent, l'épouse peut aussi la toucher.

Lors du décès de son épouse ou de la personne qui en tient honorablement lieu, l'agent peut recevoir 500 francs à déduire éventuellement des 2000 francs que son décès pourrait faire allouer.

Une prime de 50 francs pour l'immunisation des nouveau-nés contre la tuberculose, par l'application du Vaccin B. C. G. (Calmette-Guérin) vient d'être instituée.

Elle est accordée à tout membre du S. A. N. B. qui fait parvenir une attestation médicale affirmant que son nouveau-né a été vacciné dans les conditions fixées dans la notice publiée et

remise à chaque agent qui en fait la demande (Vaccination dans les 10 jours de la naissance).

Des Tontines, dans chaque centre, complètent ce que des circonstances locales ou professionnelles, ne permettent pas aux autres œuvres de solidarité de couvrir suffisamment.

Le Graphique ci-contre indique les résultats principaux des Œuvres Sociales les plus importantes dont il est question ci-dessus

Les Membres Agents ont créé :

- Deux Harmonies : une à Kinkempois et une à Saint-Martin ;
- Une Chorale « La Vox-Viae », à Kinkempois ;
- Deux Clubs de Foot-Ball à Kinkempois et à Saint-Martin ;
- Un Club de jeu de balle à Frameries ;
- Une Section Dramatique à Kinkempois ;
- Une Section de Gymnastique à Kinkempois ;

Ils possèdent deux beaux immeubles, leurs sièges : une salle de Fêtes et sept belles bibliothèques techniques et littéraires.

G. NAVEZ.

Interventions au décès - S.M.C.

Receve des fausses et des Bénéficiaires:

- En fausses
- Bénéficiaires annués en fausses
- Montant des allocations versées par années

Receve au 31.12.1926

124.547,91

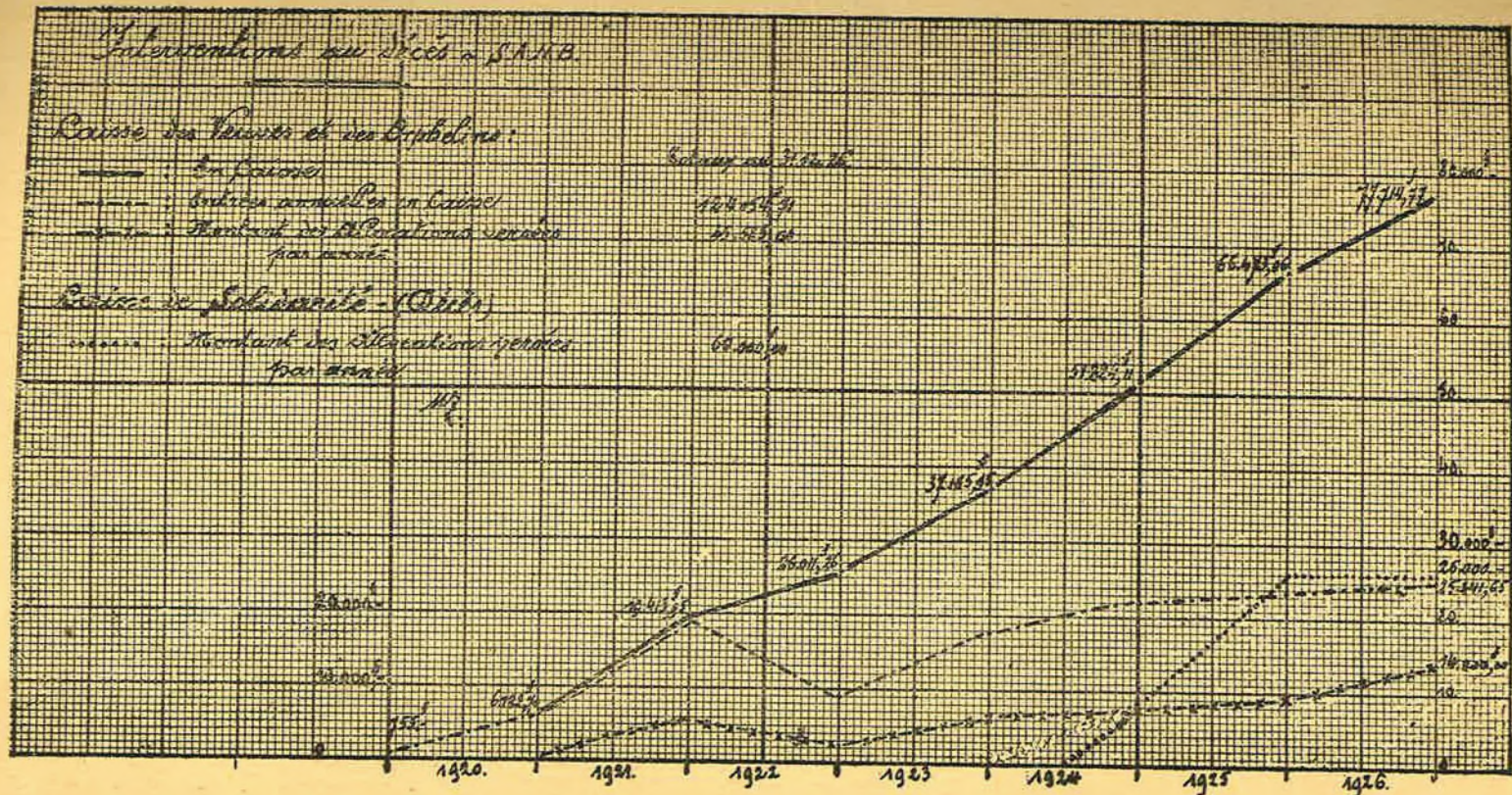
91.523,66

Receve de Solidarité - (Ordi)

- Montant des allocations versées par années

68.000,00

117



MODÈLE DU BILAN ÉTABLI CHAQUE MOIS PAR LA

S. SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE POUR L'EXPLOITATION DE LA CANTINE N. B. DE KINKEMPOIS

A. N. Acte N° 10.976 paru au *Moniteur Belge* du 4-11-1922

B.

BILAN AU 31 MAI 1927

ACTIF

PASSIF

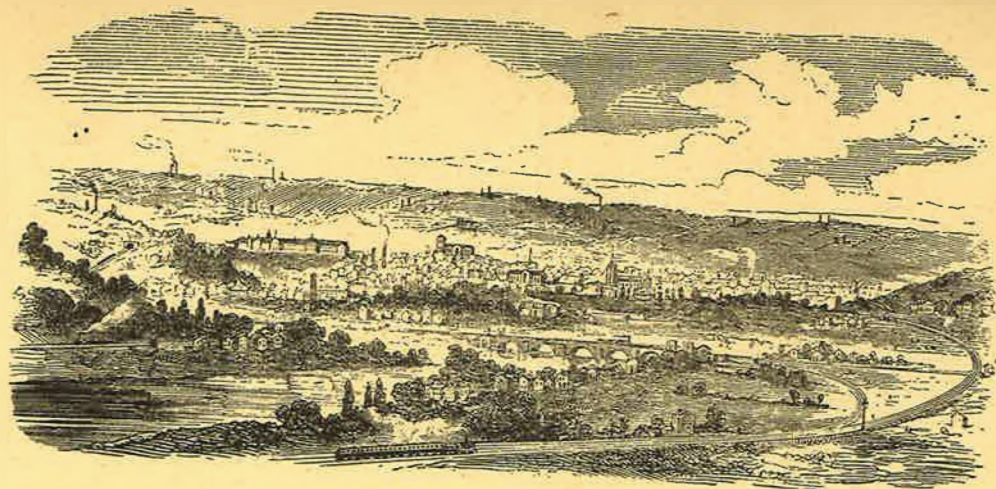
IMMOBILISATION :

<i>Immeuble</i>	} loués 1 fr. par an à la Cie du Nord.	Pour
<i>Mobilier</i>		Mémoire
<i>Matériel appartenant à la Société Coopérative</i>		5.616,15

DISPONIBLE & RÉALISABLE :

<i>Magasin</i> : Valeur des marchandises en magasin au 31-F-1927	17.110,92
<i>Caisse</i> : Valeur en caisse au 31-5-1927.	10.043,60
<i>Débiteurs</i> : Sommes dues à la Société Coopérative	1.677,82
<i>Vidanges</i> :	177,00
<i>Provision</i> : Assurance " Accident "	60,00
Assurances " Incendie "	36,42
TOTAL	34.721,91

<i>Réserves statutaires</i> :	1.650,00
<i>Réserves pour amortissement du matériel appartenant à la Société Coopérative</i>	5.616,15
<i>Provision pour remise en état et réparation des immeubles et matériel loués à la Cie</i>	6.089,45
<i>Provision pour amélioration des installations</i>	2.500,00
<i>Prime au personnel</i>	8,71
<i>Provision pour payement :</i>	
" Assurance Accident " 1 mois échu	23,24
" Assurance Incendie " 9 mois échus	108,42
<i>Provision pour dépréciation des denrées en magasin</i>	6.000,00
<i>Actionnaires</i> (dû pour partie versée s/Capital. Soc.)	4.522,00
<i>Clients</i> (dû pour tickets pris d'avance)	270,50
<i>Fournisseurs</i> (dû pour factures impayées)	2.244,10
<i>Personnel</i> (dû 2 jours)	87,00
<i>Disponible</i>	5.602,34
TOTAL	34.721,91



KINKEMPOIS en 1852

VUE SUR LIÈGE

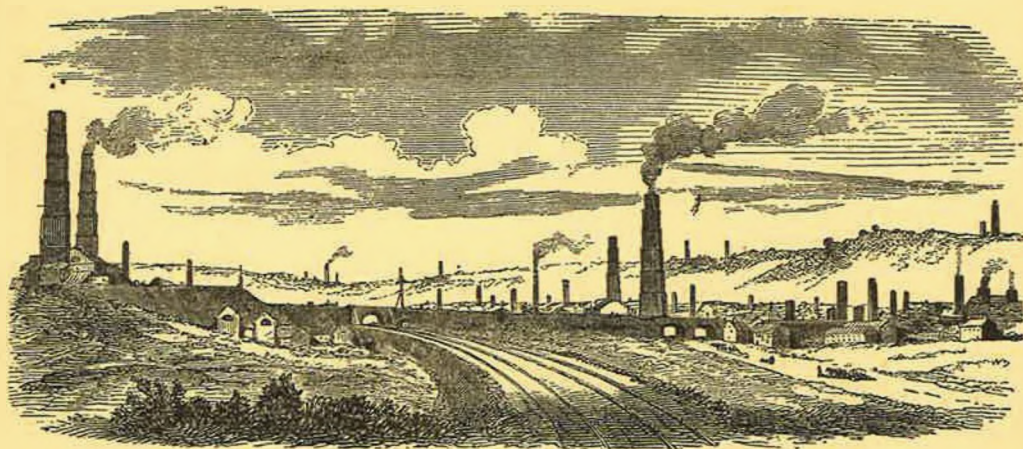
D'après une belle gravure
sur bois de l'époque



VUE DE KINKEMPOIS en 1927



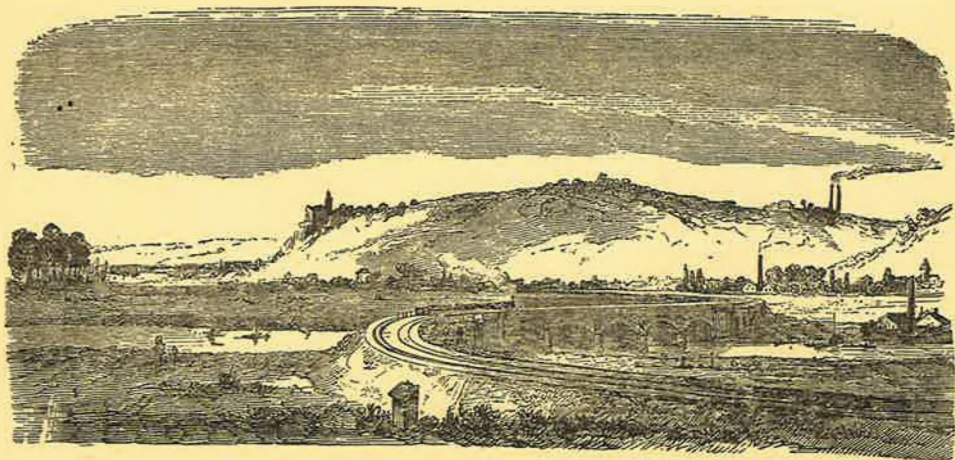
VUE DE KINKEMPOIS en 1927



SERAING en 1852

LIGNE DE LIÈGE A NAMUR

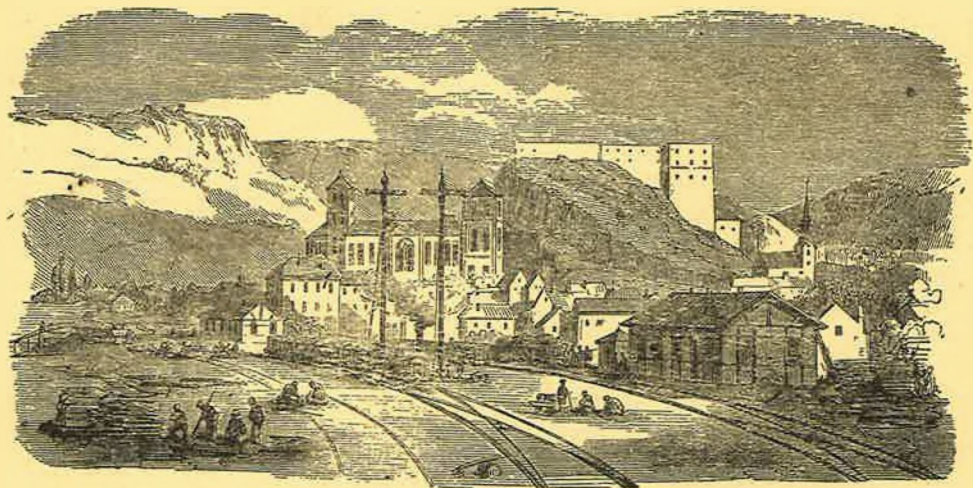
D'après une belle gravure
sur bois de l'époque



PONT DU VAL St-LAMBERT en 1852

LIGNE DE LIÈGE A NAMUR

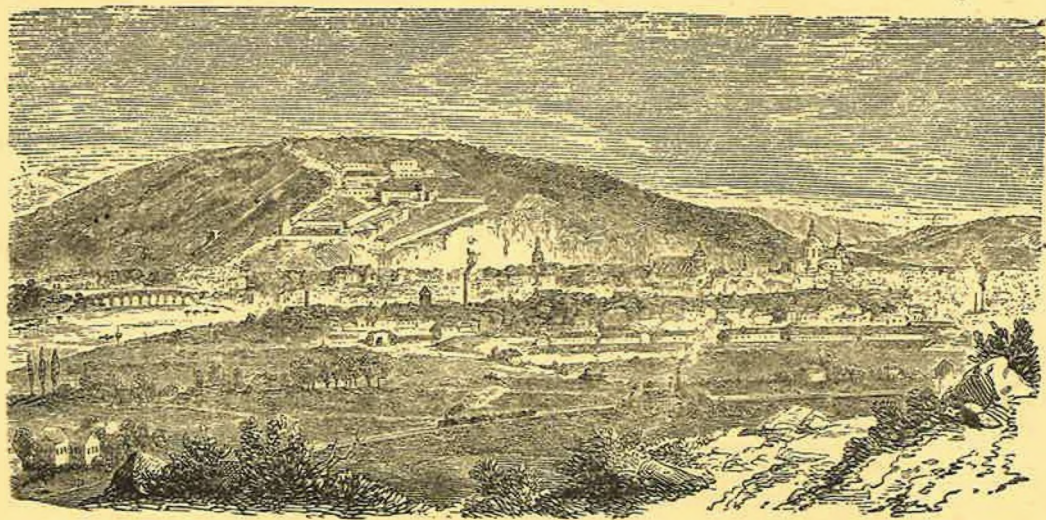
D'après une belle gravure
sur bois de l'époque



HUY en 1852

STATION CENTRALE DE LA LIGNE DE LIÈGE A NAMUR

D'après une belle gravure
sur bois de l'époque



NAMUR en 1852

VUE SUR LA VILLE

D'après une belle gravure
sur bois de l'époque